Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260205-CC_2026_08-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 février, le Conseil communautaire, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 30 janvier, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Étaient présents :
Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Stéphane PAVIOT, Marie GUEGUEN, Yoan AUBERT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Christophe MARTINS, Yannick BRÉ, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Jean-Luc BOURGOGNON, Fabrice DALINO, Delphine DAVID (à partir de 20h45), Zoé HERITAGE, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Christophe LEDUC, Anne-Sophie PATRU, Séverine BETHUEL, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Elisabeth ABADIE à Joseph THÉBAULT, Frédéric DESSAUGE à Jean-Luc BOURGOGNON, Christine FAUCHOUX à Fabrice DALINO.

Excusée : Véronique MARIE.

La séance est ouverte à 20h30
Brigitte BERRÉE est élue secrétaire de séance

Nombre de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 28
Pouvoirs : 3
Votants : 31
Quorum : 17

EMPLOI – AVENANT DE PROLONGATION A LA CONVENTION AVEC LE CIDFF 35 (CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES D'ILLE- ET-VILAINE)

N° Délibération CC/2026/08

EXPOSE DES MOTIFS

Montfort Communauté a signé le 12 décembre 2019 une convention triennale avec le CIDFF 35 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles). Le CIDFF a pour mission d'informer les femmes dans les domaines juridique, social et professionnel, et favorise par son action l'égalité femmes-hommes.

La convention signée a pour objet la mise en place de permanences d'informations sur tout ce qui concerne les questions de droit en direction de la population de Montfort Communauté, et la

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260205-CC_2026_08-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

mise en œuvre d'un BAIE (Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi) pour 10 parcours d'insertion de femmes de Montfort Communauté. Lorsqu'une femme sort du dispositif, elle est remplacée par une nouvelle bénéficiaire. Ces permanences ont lieu à l'hôtel Montfort Communauté.

Le soutien financier inscrit dans cette convention triennale fait état de 45 900€ répartis de la manière suivante :
- 15 000€ au titre de l'année 2020
- 15 300€ au titre de l'année 2021
- 15 600€ au titre de l'année 2022

Cette convention est échue depuis le 31 décembre 2022. Elle a été prolongée trois fois, par des avenants d'un an, avec un soutien financier de 15 600€ / an au titre des années 2023, 2024 et 2025. Un bilan des permanences et de l'activité du BAIE en 2025 a été transmis à Montfort Communauté par le CIDFF 35 le 3 décembre 2025. Il est annexé à cette délibération.

Il est proposé de signer un nouvel avenant de prolongation d'un an à la convention triennale 2020-2022 avec le CIDFF 35, selon les mêmes conditions que pour les trois années précédentes, prolongeant de facto cette dernière jusqu'au 31 décembre 2026. Le montant annuel proposé est identique à ceux des 4 années précédentes à savoir 15 600€ (dont 12 420€ pour le BAIE et 3 180€ pour les permanences juridiques).

VISAS ET CONSIDERANTS
Entendu l'exposé ;
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de Montfort Communauté,
Vu le budget de Montfort Communauté,
Vu la délibération n°CC/2019/197 en date du 28 novembre 2019,
Vu la convention triennale 2020-2022 avec le CIDFF 35 signée en date du 12 décembre 2019,
Vu la délibération n° CC/2023/66 du Conseil Communautaire en date du 20 avril 2023,
Vu l'avenant à la convention triennale avec le CIDFF35 signé en date du 25 mai 2023,
Vu la délibération n° CC/2024/44 du Conseil Communautaire en date du 4 avril 2024,
Vu l'avenant à la convention triennale avec le CIDFF35 signé en date du 10 avril 2024,
Vu la délibération n° CC/2025/56 du Conseil Communautaire en date du 27 mars 2025,
Vu l'avenant à la convention triennale avec le CIDFF35 signé en date du 15 avril 2025,
Vu le bilan annuel transmis par le CIDFF35 à Montfort Communauté en date du 3 décembre 2025,
Vu la proposition d'avenant pour l'année 2026,
Considérant l'intérêt pour le territoire de déployer des actions favorisant l'insertion professionnelle des femmes et l'égalité femmes-hommes,

Etant entendu et après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :
- approuve la proposition de signature d'un nouvel avenant de prolongation d'un an pour l'année 2026 à la convention triennale 2020-2022 avec le CIDFF 35 ;
-autorise le Président à signer cet avenant ;
-autorise le Président à procéder au versement de la subvention sur la base de cet avenant.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS



La secrétaire de séance,
B. Bérrac